



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 577

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 3 099 666 DE LA ZONE Rb34 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rc22

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale adjointe;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le règlement n° 577 a été adopté.

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 1^{er} septembre 2021.

Le règlement n° 577 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 9 septembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 9 septembre 2021 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 14 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe